

SPECIAL INVESTISSEURS

SAINT LAURENT DU VAR
Plein centre ville

Verlaine & Rimbaud



Une réalisation

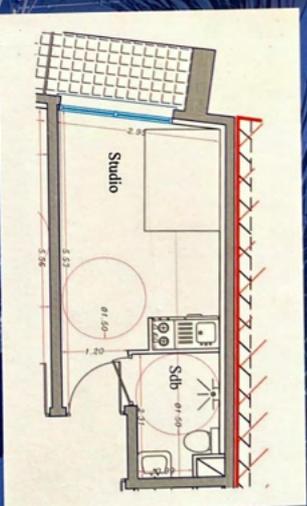
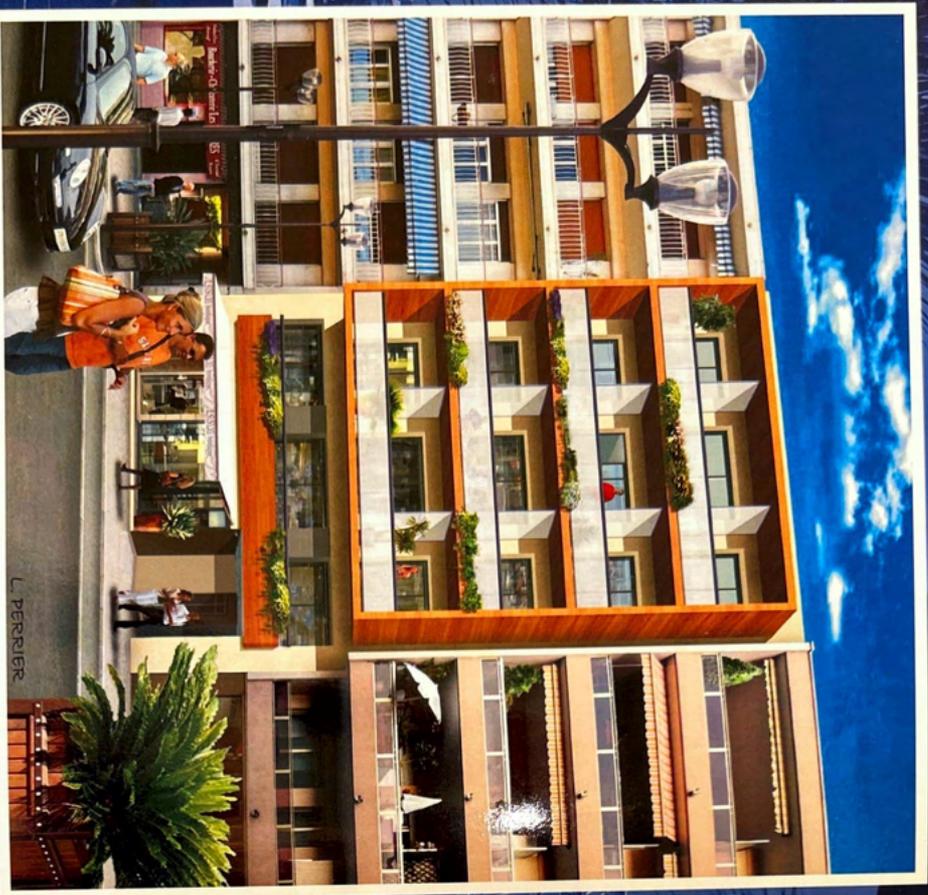
COMAZUR

CE QUE VOUS OFFRE LA LOI SCCELLIER :

Une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 37% de votre investissement.*
 Il ne s'agit pas d'un abattement sur le revenu comme dans les dispositifs ROBLEN ou BORLOO,
 mais bel et bien d'une **réduction d'impôts** étalée sur 9 ou 15 ans.

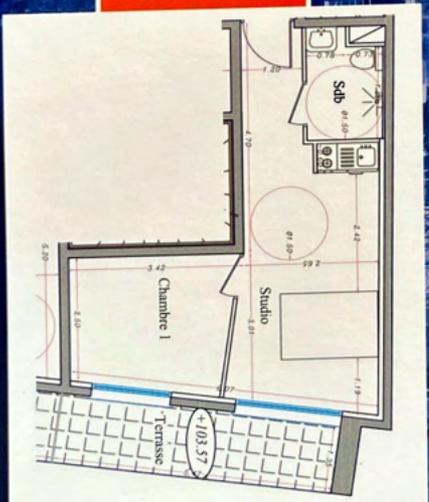
QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Chaque contribuable français entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012.
 Sont concernés les logements disposant de caractéristiques thermiques et de performances
 énergétiques conformes à l'article L.111.9 du code de la construction et de l'habitation.



Exemple 1 :
 Studio : 113 000 €*
 Réduction d'impôts : 41 810 €*

Exemple 2 :
 2 pièces : 158 000 €*
 Réduction d'impôts : 58 460 €*



Forte d'une population de plus de 30 000 habitants, idéalement située en bord de mer, à la porte de Nice,
 Saint Laurent du Var évoque un cadre de vie urbain à l'environnement préservé.
 Activités économiques, touristiques et sportives en plein essor, Saint Laurent du Var se pose
 comme une ville moyenne qui concentre une population familiale et active en forte croissance.

* Dans la limite des stocks disponibles.
 Réduction d'impôts sur 15 ans selon loi Scellier.
 Loyers plafonnés Borloo.